

I. PRESENTS et EXCUSES

Les enseignants : Mmes ROCHE, SOULAS et TRANCHANT, M. HENNION.

Excusés : Mmes BURGUY, FEBVRE et M. GOSSAUME

Les représentants de la municipalité :

Maire : M. MARIAU (excusé)

Adjoint aux affaires scolaires : M. GAUTHIER

Adjointe : Mme NOMINE

Les représentants des parents d'élèves : Mmes FOSSÉ, GARREAU, GALAIS, MORCHOISNE et M. MORIN.

Excusée : Mme GRENECHE

D.D.E.N. : - poste non pourvu -

L'I.E.N. : Mme DELAFONT (excusée)

ATSEM : Mme BRISSET

II. SUJETS ABORDES

1. Compte-rendu de l'exercice de mise en sécurité.

Le PPMS s'est déroulé le vendredi 6 février de 9h30 à 10h30. Le rôle de chacun est connu et respecté. La main courante retrace les appels et consignes de la « cellule de crise » simulée par le Directeur. Un temps d'échange avec les élèves d'élémentaire a permis d'expliquer la finalité de l'exercice. Les consignes aux parents sont annexées au présent procès-verbal.

2. DUERP.

Depuis 1991, tout employeur a l'obligation d'évaluer les risques professionnels au sein de son établissement.

L'école a donc mis en place son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Ce n'est pas un document administratif quelconque qu'il convient de remplir pour être « en règle », mais un outil de travail permettant d'améliorer le niveau de sécurité de l'unité de travail. Il est consultable par les familles.

3. Le Conseil Ecole/Collège.

Les missions du conseil école-collège sont pédagogiques:

- Éviter une rupture qui peut s'avérer facteur d'échec pour l'élève entrant au collège
- Remédier aux incohérences dans les apprentissages
- Atténuer le cloisonnement entre les enseignants de l'école et ceux du collège
- Réfléchir à l'harmonisation des pratiques.

C'est, par exemple, assurer la continuité du suivi des PPPE, favoriser les liaisons élémentaire/collège, particulièrement dans une redéfinition des cycles : cycle 1 (Petite section/Moyenne Section/Grande Section), cycle 2 (CP/CE1/CE2) et cycle 3 (CM1/CM2/6ème).

4. Budget coopérative USEP (présentation)

Solde au 03/11/2014 : **3043,23 €**

Dépenses		Recettes	
- Photographe (photos)	907,90	- Vente des photos	1860,00
- Frais de retour des calendriers invendus	16,50	- Vente des calendriers	395,50
- Spectacle OCCE	188,00	- Participation de la Mairie	484,00
- Touraine excursion	741,00	- Remboursement de L'USEP	228,80
- Achats des livres classes 4 et 5	293,21	- Vente des livres classes 4 et 5	103,00
- Achats de petit matériel de classe	13,89		
- CDDP	53,00		
TOTAL	2213,50	TOTAL	3071,30

Solde au 9/02/2015: **3901,03 €**

☞ dépenses à venir:

- sorties de classe
- frais de tenue de compte
- petits achats de classe

☞ recettes à venir :

- remboursements des calendriers invendus
- vente des livres classes 4 et 5

5. Budget coopérative OCCE (présentation)

La situation financière au 9 février 2015 reste inchangée.

6. Sorties, animations et projets scolaires.

6.1 / Pour toute l'école : spectacle de Noël offert par l'APE le 9 décembre et repas offert par la municipalité le 18 décembre.

6.2 / Par classe :

du CE1 au CM2 : spectacle « *Sandy, comment sculpter sa vie* », offert par la communauté de Communes le 20 février.

Classe 4 : intervention de la comédienne Laure Mandraud les 8 décembre et 16 février.

Classes 4 et 5 : lecture théâtralisée « *L'enfant cachée dans l'encrier* », dans le cadre du projet THEA le 13 janvier.

Classe 5 : intervention de la comédienne Laure Mandraud le 16 février.

Atelier autour de Calder animé par le metteur en scène de « *Sandy, comment sculpter sa vie* » le 11 février.

Présentation du Collège aux parents par Mr Torset (principale Adjoint du Collège de Montbazou).

7. Le Projet Éducatif Territorial (PEdT)

a/ Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) font partie du service des enseignants.

Rappel du PV du CE du 16 juin 2014 : « *Les enseignants rappellent qu'ils souhaitent construire avec la municipalité un projet cohérent qui pourrait s'inscrire dans un Projet Educatif Territorial (BO n°12 du 21 mars 2013)* »

Il conviendra de cadrer la gestion des espaces (cour et locaux) entre les « APC » et la Garderie sur le site « Mairie ».

Le procès-verbal du Conseil d'école du 10 février 2014 présentait le projet d'organisation des APC dans le cadre d'un PedT éventuel à la rentrée 2014. Une nouvelle organisation intégrant l'allègement d'APC pour les directeurs (BO n°32 du 04/09/2014) est en cours d'élaboration.

L'équipe enseignante souhaiterait bénéficier de la salle des Albizzias de 16h à 17h pour les APC.

b/ les NAP (Nouvelles Activités Péri-éducatives) relèvent de la Municipalité.

Un comité de pilotage s'est déjà réuni à deux reprises le 16 décembre et le 13 janvier.

Prochaine réunion Mairie-parents-enseignants pour l'organisation du PedT : le mardi 17 février à 18h00.

8. Travaux « site Godinière »

8.1 / Remise en état des bureaux « Direction » et « RASED » : le gros œuvre est terminé, les finitions sont programmées pour les vacances d'hiver.

8.2 / Nouvelle chaudière pour la salle informatique et la classe de M. Gossaume.

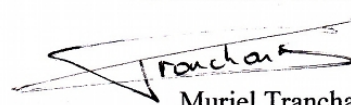
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Le Directeur



Stéphane Hennion

La Secrétaire de séance

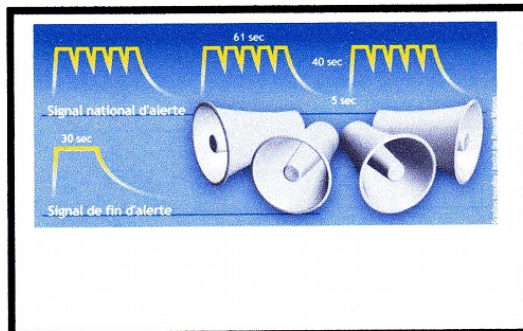


Muriel Tranchant

INFORMATION DES FAMILLES

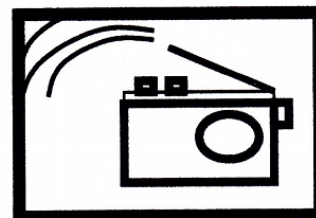
LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut parleur :



- **N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.**

- **Écoutez la radio**
Et respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 95 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 98.7Mhz

- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**



- **Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.**

- **Ne téléphonez pas.**
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

- **Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**
Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).